



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 733-1**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 733-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement n° 733 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2024* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 28 mai 2024 et qu'il est entré en vigueur le 29 mai 2024.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 29 mai 2024.

M<sup>e</sup> Luc Drouin  
Directeur des affaires juridiques et greffier